

Cahier des charges et critères obligatoires

CRITÈRES obligatoires / Type d'abris	Consigne sécurisée (abris préconstruit, autoportant, sécurisé installé en extérieur)	Attaches vélos dans local existant et couvert	Supports d'attache libre d'accès et couvert en extérieur
Système de rangement permettant d'attacher au moins le cadre et une roue du vélo à un point fixe avec un antivol en U** (<i>sauf pour les vélos cargos</i>)	X	X	X
Système de rangement des vélos fixé au mur ou au sol**	X	X	X
Le vélo ne doit pas être porté pour être rangé (pour les rangements à étages un système d'assistance doit permettre de lever le vélo sans forcer)	X	X	X
Espace couvert	X	X	X
Espace éclairé***	X	X	X
Accès sécurisé par badge, clé ou autre mode de contrôle	X	X	/
Respect des normes d'accessibilité PMR (accessibilité sans escalier ni ascenseur, largeur de porte, espace de circulation, absence de ressauts)	X	X	X
Espace de stationnement vélo protégé des autres véhicules motorisés par une paroi ou un garde-corps	X	X	X

*bâtiment construit avant le 31 décembre 2017

**ces critères ne sont pas applicables pour les stationnements dédiés aux vélos cargos et les stationnements automatisés, ils feront l'objet d'une étude spécifique

***ces critères ne sont pas applicables pour les boxes partagés (1 à 5 vélos) installés sur la voirie, ils feront l'objet d'une étude spécifique